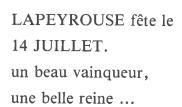
# Lapeyrouse



# informations municipales



LAPEYROUSE au bord de l'eau.







Encore un tournoi de gagné un bon gardien qui renvoit la balle. LAPEYROUSE

1987

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

Canton de MONTATGUT

REVUE D'INFORMATION
MUNICIPALE

Diffusée gratuitement Reproduction et Vente Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de LAPEYROUSE

- Mot du Maire
  - Budget
  - Réalisations
  - Projets
  - Etat Civil

## Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

Une fois de plus est arrivée la période des vœux.

Comme chaque fin d'année, il convient d'établir le bilan des activités et de tourner notre regard sur l'avenir.

1987 aura été au plan communal l'année de la pause des investissements et de l'indispensable réflexion sur notre devenir local.

1988 verra se poursuivre l'important programme de goudronnage de la voierie communale avec un investissement d'un montant de 600.000 F. et la mise en œuvre de la construction d'un lotissement permettant à nos jeunes de disposer de logements locatifs modernes et confortables accessibles à tous.

Le succès de fréquentation du Centre de Loisirs de La Loge, par baigneurs, pêcheurs, joueurs de tennis et visiteurs permet d'espérer que les investissements complémentaires se réaliseront prochainement, les annuités d'emprunt contractées pour la première tranche étant d'ores et déjà couvertes par les recettes encaissées au cours de l'année écoulée.

Le redressement se poursuit donc avec méthode et persévérance. Il demande l'effort de tous et ne permet aucun relachement. Les chemins de la facilité, parfois préconisés ne mênent-ils pas toujours à l'impasse la plus obscure.

Devant les difficultés que va connaître le monde rural avec la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole Européenne, il nous appartient, après la modernisation de nos structures d'imaginer les formes que doit prendre l'inévitable adaptation.

L'effort de tous ne peut se comprendre qu'accompagné de l'indispensable solidarité afin que nul ne se sente exclu.

Que ces deux principes reçoivent à tous les niveaux application en 1988.

Votre maire vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

Le Maire JEAN MICHEL Conseiller Régional



## **SOUVENIR ET RESPECT**

André BARTHOUX n'est plus. Il est décédé le 25 octobre dernier. Né le 23 décembre 1905 au Mas d'Artige (Creuse) où ses parents, employés à la S.N.C.F. avaient été nommés à leur premier poste lors de l'ouverture de la ligne de chemin de fer AUBUSSON-USSEL.

André BARTHOUX fit ses études primaires puis secondaires au collège de GANNAT avant d'être employé au district S.N.C.F. de BELLENAVES peu avant son départ pour le service militaire. Il accomplit ce dernier en ALLEMAGNE dans les chasseurs alpins en 1925-26.

Dès son retour, il est employé de bureau chez Michelin à CLERMONT-FERRAND, puis NANCY et TOULOUSE de 1927 à 1936.

Entre temps, il devait se marier avec une Lapeyrousienne de naissance, Marie Véronique MOUNIN, en mai 1930 à COUTANSOUZE.

Celui qui allait devenir notre Maire est entréaux P.T.T. et fut nommé en Bourgogne à CHAMBOLLE MUSIGNY en décembre 1938 avant d'être mobilisé dès 1939 à la poste aux armées. Il resta au front jusqu'en 1941.

Démobilisé, il revint dans le département de l'Allier à VENDAT puis, fut nommé au bureau de poste de LAPEYROUSE en Mai 1945 où il devait terminer sa carrière professionnelle en décembre 1970, se retirant à GANNAT.

Nos concitoyens reconnurent en lui un homme d'une grande valeur morale, disponible pour tous et l'élurent Maire en 1965. Il présida aux destinées de la commune pendant douze années.

Durant ces deux mandats, Monsieur André BARTHOUX devait promouvoir différentes réalisations dont les plus marquantes ont été :

- l'adduction d'eau potable sur tout le territoire communal à partir de 1966 (plus de 200 millions d'anciens francs)
- travaux importants sur les bâtiments communaux (réfection des écoles, toiture de l'église et de la cure, sanitaire et chauffage au bureau de poste en 1971)
- programme d'élargissement et de goudronnage des chemins communaux desservant différents villages.
- enlèvement des ordures ménagères au Bourg, la Loge, L'Usine et la Loge.

Chaque habitant de la commune gardera le souvenir d'un homme dévoué au bien commun, désintéressé et disponible pour tous, agissant avec loyauté et bonté.

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à faire part à sa famille en leur nom et au nom de tous les LAPEYROUSIENS de leurs sincères condoléances exprimant là tristesse et le respect ressentis par chacun d'entre eux.

## VIE LOCALE : "L'Entre 2 Guerres" 1919 - 1939 (1º partie)

LAPEYROUSE sortait traumatisée après l'effroyable holocauste.

Cependant, il fallait reprendre goût à la vie : ne venait-on pas de vivre la "der des der". Sans atteindre les chiffres élevés d'avant-guerre (30 en 1914) les naissances augmentèrent, 20 naissances en 1920 (joie des retrouvailles) puis un reflux (15 en 1921 et 10 en 1922) puis une remontée 17 en 1923, 21 en 1924 (le record de ces 20 années), 19 en 1925, 14 en 1926, 20 en 1927 puis 15 en 1928 avec une chute au moment des classes creuses (6 naissances seulement en 1934 et 9 en 1938). Mais sur l'ensemble des ces 20 années, le solde démographique resta largement déficitaire (-114). Quoique enforte diminution, la mortalité infantile frappait toujours et surtout la tuberculose ; cette terrible maladie aujourd'hui jugulée exerçait de terribles ravages et décimait des familles...

A part 1923 qui enregistra un solde positif de + 2, 1927 + 1 et 1932 + 1, les 17 autres années sont déficitaires ( - 16 en 1922)

Voici	1e	tableau	comparatif	
AOTCI	TE	Lavieau	Comparatit	

	Naissances	Décès	Différence		Naissances	Décès	Différence
1920	20	22	- 2	1930	11	16	<del>-</del> 5
1921	15	19	- 4	1931	12	25	- 13
1922	10	26	- 16	1932	15	14	+ 1
1923	17	15	+ 2	1933	15	20	- 5
1924	21	22	- 1	1934	6	17	- 11
1925	19	20	- 1	1935	13	25	- 12
1926	14	23	- 9	1936	15	18	<b>-</b> 3
1927	20	19	+ 1	1937	16	20	- 4
1928	15	25	- 10	1938	9	24	- 15
1929	15	17	- 2	1939	17	22	<b>-</b> 5

Soit au total : 295 naissances et 409 décès différence :- 114

Aussi le chiffre de population baissa constamment aux divers recensements de plus de 1 300 au début de 1921 on passa à 1 283 en mai 1926 et 1 218 en 1936.

La période la plus heureuse fut sans doute de 1924 à 1930 avant la crise économique mondiale de 1930 à 1935.

De l'Armistice à 1924, la réadaptation, la réorganisation furent assez pénibles : la main-d'oeuvre manquait (trop de manquants, trop d'amputés, la plupart presque inaptes au travail). L'échec de la grande grève de 1920 au P.O. se solda par plusieurs renvois.

La première pensée du Conseil Municipal fut pour perpétuer le souvenir. Dès le 27 juillet 1919, le Conseil en session extraordinaire décide l'érection d'un monument aux morts, demande l'autorisation de prendre 10 m2 dans la Cour des Garçons pour ce faire ; ce monument serait un exemple permanent pour les élèves (devis 4 255 F). Une souscription publique donna 3 076 F (Mr FOURNIER 70 F), le reste fourni par la commune.

Le 6 juin 1920, l'érection fut confiée à l'entreprise TOURNEAUX (3 146 F) avec un supplément de 164 F pour la palme, l 155 F pour les chaînes, 20 F terrassement, 225 F pour la fouille, 150 F pour la colonne.

Le conseil décide la construction d'une bordure de granit (21-8-21) et d'une grille de 1 m de haut (coût 1 050 F : entreprise CHASSAGNE de COMMENTRY) session du 6 novembre 1921.

Le 19 octobre 1919, le Conseil attribue la somme de 200 F pour la fête des Poilus du 16 novembre 1919.

## Elections du 30 novembre 1919 : 16 conseillers

304 voix : DUJON Maire à Manifex	270 voix : BUVAT Victor La Loge
283 voix : THUIZAT Gilbert Cerisiers	269 voix : TOURNEAUX Alexis au Bourg
283 voix : PHILIPPON Alexis Le Mont	249 voix : GRAND Louis aux Aiguillons
276 voix : ROBIN Alphonse Montmirail	244 voix : BRUN Baptiste La Maison Neuve
274 voix : DURANTHON Gilbert Le Breux	241 voix : ARDOIN Alexandre Le Vernet
273 voix : MARTIN Alphonse Le Cluzeau	235 voix : TOIZAT Jean à Peuchaud
272 voix : LANDRIEVE Louis La Corre	231 voix : ROBERT Alexandre à La Faye
271 voix : FAYOLLE Léon au Créchol	214 voix : LEPEIX Isidore au Créchol

Le 7 décembre, Monsieur Alphonse MARTIN est élu Maire par 9 voix sur 16 votants (7 voix se portent sur Monsieur DUJON).

Monsieur Alexis TOURNEAUX est élu adjoint par 16 voix sur 16.

Le nouveau conseil fixe le prix du pain au même prix qu'à MONTAIGUT, limite à 50 % la part du contingent de tabac du débit de La Gare pour les fumeurs locaux, le reste devant aller aux voyageurs. Il est alloué 600 F à Monsieur CATEL pour le recensement.

Le 21 août 1921, il décide pour la fête patronale de payer l kg de viande à chacun des indigents de la commune, mesure renouvelée en 1923.

En 1923, il est octroyé 350 F pour la fête (dont 200 F pour le feu d'artifice).

A partir du ler janvier 1924, il est donné 5 F par mois de pain pour les indigents. Les secours aux femmes en couches sont limités à partir du ler janvier 1924 aux plus démunies de ressources.

La commune intervint souvent en faveur de ces cas, de même que l'aide aux familles nombreuses et prises en charge dans les hôpitaux.

Le 27 novembre 1921, le Conseil demande des précisions au sujet d'une ligne à haute tension devant traverser la commune.

A la demande de la commune de BUXIERES, le conseil donne un avis très favorable à la création d'une gare à LANNET (25 juin 1922).

Le conseil vote 500 F de primes pour la foire du 11 décembre.

Le groupe scolaire et la mairie sont assurés pour 120,000F

Le règlement du budget 1922 fait apparaître en recettes 38 205 F et en dépenses 34 069 F, excédent de l'exercice 4 136 F soit avec les autres excédents cumulés 26 654 F.

L'Administration ayant offert des travailleurs étrangers (notamment Polonais ou Italiens, pays amis à forte natalité) le conseil rejette cette offre les cheminots n'arrivant pas à se loger (10/6/23); d'ailleurs ces travailleurs ne pourraient pas avoir d'emploi pendant la morte saison. A cette même session, il décide l'achat d'un cinéma (utile pour l'enseignement de l'agriculture) et la réorganisation de la bibliothèque.

Le cinéma coûte 2 000 F + 2 000 F de hausse(25/11/23). Gestion 1923 : excédent de dépenses de 15 108 F, cette somme est prélevée sur l'excédent de fin 1922 (26 634 F) , l'excédent se trouve ramené à 11 525 F.

Le Conseil refuse la suppression du PN 240 (Les Partiers) car il passe sur la ligne de ST-ELOY 28 trains par jour.

1924 : Monsieur COTE Auguste est nommé secrétaire de Mairie.

Après 1924, un peu de prospérité s'établit à LAPEYROUSE ; dans un vent d'optimisme, on construisait ; le nombre de vélos, de voitures croissait... les moissonneuses-lieuses apparurent, puis les presses...

Les chevaux devinrent plus nombreux ; le travail se faisait un peu plus facilement ; le commerce prospérait ; l'artisanat aussi (forges, charrons, menuiseries, bourrellerie, sabotiers, etc...).

Le 15 mars 1925, le Conseil à l'unanimité demande au P.O. la création d'une gare à Laval. En effet, le dernier tronçon de l'I.C. 148 devant se terminer en 1925, une route venant de HYDS arrive au lieu-dit "Le Chiez" (il ne reste que 800 m à construire sur LAPEYROUSE) de même BEAUNE se propose de construire une route jusqu'à Laval ce qui fait que cette gare serait très utile pour les trois communes surtout pour l'agriculture (chaux, pommes de terre, grains, paille et foin)

1

au lieu de faire 6, 8 ou 10 kms, les marchandises seraient presque sur place, d'où un gain de temps. Une souscription a déjà produit 30.000 F (29.405 F) et la commune s'engage à faire un effort maximum.

A cette même séance très importante, il est décidé de pousser activement le projet d'électrification.

Elections du 10 mai 1925 : Messieurs MARTIN et TOURNEAUX sont reconduits dans leurs fonctions (15 voix chacun)

Gestion : résultats définitifs de 1923 : excédent de recettes 11 525 F (dépenses 41 525 F)

résultats définitifs de 1924 : excédent de recettes 25 839 F (dépenses 37 800 F).

Pour le recensement de l'hiver 1925-26, il est alloué 800 F à Monsieur COTE.

1926 : Monsieur Alphonse BOIROT né le 20 février 1895 est nommé garde-champêtre de LAPEYROUSE en remplacement de Monsieur LESCHER.

Le 17 août 1926, le Conseil décide d'attribuer pour Noël 1kg de viande à chacun des 16 indigents de la commune.

Un arrêté qui nous fait sourire aujourd'hui : celui du 21-12-1926 : "Dans les agglomérations, les véhicules à traction mécanique ne devront pas dépasser les vitesses suivantes : poids lourds (plus de 3 000 kg en charge) 10 km/ H, véhicules légers (inférieurs à 3 000 kg) 20 km/ H."

Le compte de gestion de 1926 fait apparaître un total de recettes de 44 458 F et de 49 981 F de dépenses, soit un excédent de dépenses de 5 523 F ce qui ramène l'excédent général à 20 316 F, cet excédent général sera ramené à 11 927 F après 1927, 11 147 F après 1928 mais 20 067 F après 1929.

Avec l'inflation, le compte de 1929 présente 161 533 F en recettes et 152 052 en dépenses d'où une forte hausse des impôts en francs constants.

1927 vit l'avancement du projet d'électrification de la commune : le 19 janvier, le Conseil (tous membres présents) propose la création d'un syndicat intercommunal groupant toutes les communes du canton et formule une adhésion de principe ; le 6 novembre de la même année, le conseil adhère pleinement au syndicat de la région de ST-ELOY-LES-MINES récemment créé, s'engage à une contribution financière de 314 000 F (l'Etat subventionnant à 50 %).

Le 31 décembre 1927, Monsieur Félix AUMAITRE remplace Monsieur COTE comme secrétaire de Mairie.

Il est réclamé au P.O. l'installation d'une grue pour la charge et la décharge des marchandises.

L'électrification fut la grande réalisation de cette période.

Membre créateur du syndicat de la région de ST-ELOY, à durée illimitée, la commune de LAPEYROUSE doit faire un emprunt au Crédit Agricole à 5,5 %.

Dans les séances du 10 juin 1928 et 4 novembre 1928, le projet est déclaré d'utilité publique (à l'unanimité) puis la concession donnée à la compagnie Loire et Centre aussi bien pour l'éclairage privé et public que pour la force motrice.

Le 18 novembre 1928, il est décidé la vente des biens communaux au cas où l'emprunt ne serait pas couvert.

Monsieur Félix AUMAITRE s'engage à fournir un cours post-scolaire agricole moyennant une indemnité annuelle de 200 F.

Aux élections de mai 1929, sont élus :

PHILIPPON Alexis GRAND Louis

CIVADE Auguste ROBIN Alphonse

MARTIN Alphonse LANDRIEVE Louis

LESCHER Marcel BUVAT Victor

DURANTHON Gilbert TOURNEAUX Alexis

GAZUT Adolphe ARDOIN Alexandre

DUJON François BRUN Baptiste

FAYOL Alphonse LEPEIX Isidore

soit 16 conseillers. Monsieur MARTIN est réélu Maire avec 15 voix.

Monsieur TOURNEAUX réélu adjoint (10 voix) 4 voix à Monsieur BUVAT Victor et 1 à LESCHER Marcel.

Le 3 février 1929, le conseil refuse la proposition de Monsieur le Maire de MONTLUCON de participer à l'achat d'une auto-pompe, MONTLUCON se trouvant à plus de 25 kms de LAPEYROUSE.

Séance du 16 juin 1929 : l'emprunt pour l'électricité fait auprès du Crédit Foncier à des conditions très onéreuses (5,5 %) n'étant couvert actuellement qu'à 200 000 F (et il faut 380 000 F) le conseil municipal décide la vente des communaux de La Loge et des Partiers (l'emprunt devant être clos le 30 juin).

Monsieur LAFANECHERE Louis Alexandre est nommé garde-champêtre.

Un cantonnier communal est nommé pour 6 mois (2 novembre au 30 avril) moyennant une somme de 2 400 F pour les 6 mois : Monsieur PEYNET Protais.

La vente des biens communaux eut lieu le 8 septembre 1929.

Elle procura un excédent de ressources pour le projet d'électrification et le produit disponible fut affecté à l'achat de rente française 4 % 1918.

La vente du communal du Bregeat eut un heureux effet sur la vie locale.

Il s'y construisit 4 maisons (dont les habitants pour 3 maisons venaient de l'extérieur)
et nous eûmes (enfin !) un garage.

Cette troisième décennie du XXème siècle (la première de l'Après-Guerre) s'achevait sur une prospérité retrouvée et même développée pour les secteurs économique, agricole et commercial.

L'Ecole était fort vivante ; le chiffre des élèves oscillait entre 130 et 140. Sans atteindre les chiffres de 1910 (où 1'on dénombrait 172 élèves au ler avril et 103 garçons et 98 filles en saison d'hiver), l'Ecole avait retrouvé une certaine activité.

Le secteur agricole était assez prospère (le doryphore n'étant pas encore apparu).

Les foires étaient importantes.

Les machines agricoles se faisaient nombreuses mais étaient toujours à traction animale.

Beaucoup de jeunes appelés avaient fait (jusqu'en 1928) l'occupation en Allemagne. Quelques uns durent faire la guerre du Rif au Maroc, mais en général la PAIX régnait sur le Monde et LAPEYROUSE en savourait les fruits.

Beaucoup de production, beaucoup de commerces aussi, surtout agricoles (chaux, charbon, engrais, céréales) ou alimentaires (2 bouchers, 3 marchands de vin, 4 épiceries, 2 débits de tabac, des restaurateurs, etc...)

Les fêtes du Bourg ou de la Gare avaient beaucoup d'affluence.

Les autos, les camions se multipliaient.

En 1929, la décennie s'acheva avec la prospérité retrouvée et avec un avenir prometteur (la Fée Electricité était à nos portes...).

## U. C. A. B. E. C.

UNION DE COOPÉRATIVES AGRICOLES POUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL DU CENTRE

## Technique



Pour PORCINS - BOVINS - VACHES LAITIÈRES
OVINS - CAPRINS
VOLAILLES - GIBIERS - CHEVAUX
ANIMAUX DE COMPAGNIE

La Gamme "UCAPHOS" et compléments azotés liquides "COMPENSAL"

UCABEC 63700 LAPEYROUSE TÉL. 73 52 00 47



Rue Gutenberg - Z.I. du Brézet

B.P. 96

## 63016 CLERMONT-FERRAND Cédex Tél. 73 90 16 28

# TRAVAUX PUBLICS BATIMENT GENIE CIVIL

# GRANDS DRAGAGES DU CENTRE

Route d'Hauterive ABREST — 03205 VICHY

Telex: 990660 F

Boîte postale n° 2 - HAUTERIVE - 03270 SAINT-YORRE *Tél. 70 32 32 11* 

Travaux publics et particuliers
Ouvrages d'art
Terrassements
Travaux routiers
Adduction d'eau

## LE BUDGET

## **DÉPENSES**

## - FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles)	131 500	5,86 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	319 750	14,25 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien de bâtiments, de la voirie, électricité, eau, assurances)	166 100	7,40 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S)	325 235	14,50 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	108 900	4,85 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (impôts, indemnités du Maire et des Adjoints)	85 833	3,83 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	346 800	15,16 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	759 306	33,85 %

#### - INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	228 266	20,00 %
REGLEMENT DE DETTE	560 540	49,11 %
ACQUISITION DE TERRAIN - MATERIEL	32 529	2,85 %
VOIRIE - W.C. PLAN D'EAU	28 000	2,45 %
REMEMBREMENT	292 000	25,59 %

## **LE BUDGET**

## **RECETTES**

## - FONCTIONNEMENT

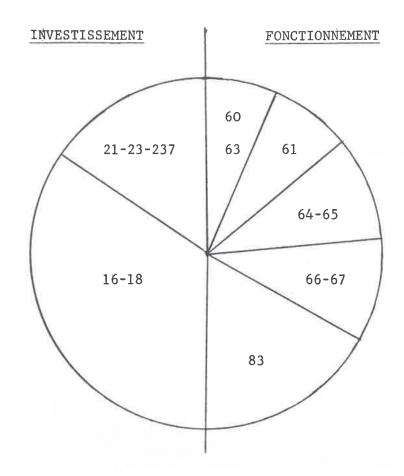
RECETTES	Montant	Répartition
PRODUITS D'EXPOITATION (photocopies, tennis, pêche)	59 000	2,63 %
PRODUITS DOMANIAUX (loyers, concessions cimetière)	13 500	0,60 %
RECOUVREMENTS (sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire) - PRODUITS FINANCIERS	14 441	0,64 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition)	700 977	31,25 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur les spectacles, taxe additionnelle aux droits de mutation, permis de chasser)	15 000	0,67 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 350 743	60,21 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 763	4,00 %

## - INVESTISSEMENT

RECETTES	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	297 029	26,02 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	759 306	66,53 %
FONDS DE COMPENSATION T.V.A.	85 000	7,45 %

## **DÉPENSES**

## En 1987

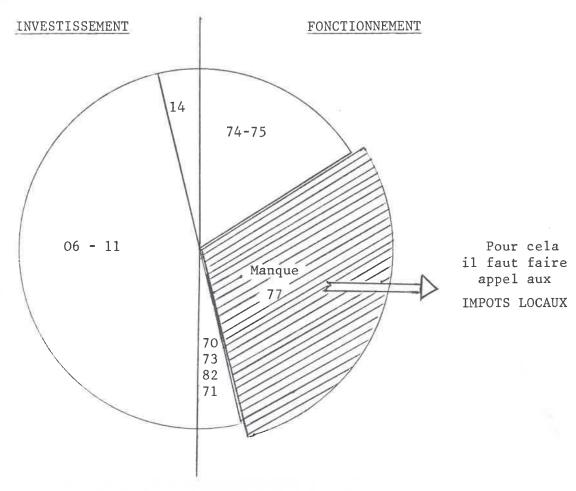


FON	CTT	ONNEMENT	1
-run	11.11	UNNEMENT	

LONGITOMMEN	TOTA	<u> </u>					
Comptes	:	60 63		fournitures scolaires, de bureau, combustibles travaux et services (entretien bâtiments, matériel		500 600	
				assurances, électricité, eau	67	500	F
		61	:	frais de personnel : salaires	229	000	F
				charges sociales	90	750	F
		64	:	contingent pour dépenses d'aide sociale	70	000	F
				contingent pour service d'incendie	15	000	F
				charges intercommunales (CES, SICTOM, SMAD)	237	205	F
				participations diverses	3	030	F
		65	:	subventions allouées aux sociétés locales + jouets	108	900	$\mathbf{F}$
		66	:	frais de gestion générale	10	833	F
				reliure et frais de P.T.T	20	000	F
				indemnité de fonction du Maire et des Adjoints	50	000	F
		67	:	frais financiers (intérêts des emprunts	346	800	$\mathbf{F}$
		83		prélèvement pour dépenses d'investissement	759	306	F
INVESTISSE	ME:	NT					
Comptes	:	16	:	remboursement d'emprunts	228	266	F
		18		règlement de dettes		540	
		21		acquisition de terrain et de matériel		529	
		233		voirie	13	000	F
		235		W.C. Plan d'eau	15	000	F
		237		Remembrement	292	000	F

## **RECETTES**

#### En 1987



### FONCTIONNEMENT

	-11				
Comptes	:	74 : dotation globale de fonctionnement	700	977	_
		75 : impôts indirects (att. permis de chasser)		760	F.
		taxe additionnelle aux droits de mutation		240	_
		77 : contributions directes	1 350	743	F
		70 : produits de l'exploitation	59	000	F
		71 : location d'immeubles	13	500	F
		73 : recouvrement sur frais de chauffage autres recouvrements (animation culturelle, éclairage	7	821	F
		public, etc)	6	550	F
		82 : excédent de fonctionnement reporté	89	763	F
INVESTISSEME	NT				
Comptes	:	11 : prélèvement sur recettes de fonctionnement	759	306	F
-		06 : excédent reporté	297	029	F
		14: fonds de compensation T.V.A	8.5	000	F

## **IMPOTS**

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMEN- TALE	PART COMMUNALE	PART REGIONALE
+ TAXE D'HABITATION	262 990	88 327	158 188	16 475
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	398 672	97 130	284 079	17 463
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	792 174	252 814	499 097	40 263
+ TAXE PROFESSIONNELLE	504 297	133 096	336 679	34 522
+ TAXES ANNEXES (1)	349 654		•••	
TOTAL	2 307 787	571 367	1 278 043	108 723

#### (1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de Chambre d'Agriculture	132 121
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	30 759
+ la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie	18 864
+ la taxe pour frais de Chambre des Métiers	13 160
+ frais de confection des rôles et de dégrèvement	154 750

#### COMMENTAIRE.

La masse des impôts perçus au titre de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle pour le département, la commune et la région ainsi que les taxes annexes représente la somme de 2 307 787 F soit une progression par rapport à l'année 1986 (2 184 704 F) de 5,63 %.

La part communale passe de 1 218 652 en 1986 à 1 278 043 en 1987 soit une augmentation de 4,87 %.

La part départementale s'élève à 571 367 F au lieu de 546 945 en 1986, soit une progression de 4,46 %.

De leur côté, les impôts régionaux ont augmenté de 85 659 F à 108 723 F soit 26,92 % Les impôts régionaux ont donc fortement augmenté en 1987 alors que la Région finance de moins en moins les équipements des collectivités locales. L'augmentation communale, comme annoncée l'an dernier, est raisonnable et devrait être encore inférieure en 1988.

Les frais de confection des rôles et de dégrèvement, eux aussi très importants, représentent le montant du salaire de deux employés communaux.

Le nombre total de foyers assujettis à la Taxe d'Habitation est de 331 se décomposant comme suit :

Montant Payé	nombre de
	foyers
O F	109
de 100 à 150 F	6
de 151 à 200 F	9
de 201 à 250 F	9
de 251 à 300 F	6
de 301 à 350 F	9
de 351 à 400 F	13
de 401 à 450 F	14
de 451 à 500 F	11
de 501 à 600 F	22
de 601 à 700 F	15
de 701 à 800 F	11
de 801 à 900 F	13

de 901 à 1 000 F	8
de 1 001 à 1 100 F	, 9
de 1 101 à 1 200 F	9
de 1 201 à 1 300 F	6
de 1 301 à 1 400 F	9
de 1 401 à 1 500 F	12
de 1 501 à 1 700 F	8
de 1 701 à 1 900 F	8
de 1 901 à 2 000 F	2
de 2 001 à 2 500 F	4
de 2 501 à 3 000 F	3
de 3 001 à 4 000 F	4
plus de 4 000 F	2

#### COMMENTAIRE

Sur 331 foyers assujettis à la taxe d'habitation, 109 sont exonérés de paiement ce qui représente 32,93 %.

186 taxes sont inférieures à 500 F ce qui représente	56,19 %
69 taxes sont comprises entre 500 F et 1 000 F soit	20,84 %
63 taxes sont comprises entre 1 000 et 2 000 F soit	19,03 %
Seuls 13 contribuables paient plus de 2 000 F soit	3,92 %

## **SUBVENTIONS**

## RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 1987.

## Subventions du Département

- animation culturelle	4 5	00 F
ТОТА L	4.5	00 F
	4 5	00 1
RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES	POUR	
<u>L'ANNEE 1987</u> .		
- cantine scolaire	41 00	00 F
- centre communal d'action sociale (ex. B.A.S.)	9 00	00 F
- spectacles (Foyer Laïc)	4 50	00 F
- comité des Fêtes	1 80	00 F
- Club 3ème Age	1 80	00 F
- Foyer Laïc	1 80	00 F
- Lapeyrouse-Animation	1 80	00 F
- lutte contre le cancer	90	00 F
- société de chasse	60	00 F
- union sportive	5 60	00 F
- anciens combattants	60	00 F
- C.A.T.M	60	00 F
- oeuvre des pupilles	60	00 F
- théâtre du pélican	30	00 F
- association foncière	20 00	00 F
T O T A L	90 90	00 F

## **RÉALISATIONS**

#### TRAVAUX D'ENTRETIEN.

Après les travaux connexes de remembrement, les travaux d'entretien de la voirie et des fossés sont indispensables. Il est rappelé qu'à chaque printemps sont disposés un peu partout sur le territoire de la commune des camions de pierres concassées. Merci à tous ceux qui, bénévolement, mettent en place les matériaux sur la voirie. communale et rurale. De son côté, l'employé communal intervient chaque fois que la nécessité se fait sentir.

De plus, après l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur de haies ainsi que de la faucheuse, l'employé communal procède à l'entretien des bas-côtés des fossés adjacents. Il est rappelé, s'il en est besoin, qu'il appartient aux propriétaires riverains de la voirie communale de procéder à l'entretien des haies et clôtures.

Le Maire tient à remercier les agriculteurs qui, spontanément, procèdent au fauchage des bas-côtés et à l'entretien des fossés.

Dans le cadre intercommunal, il a été procédé à l'acquisition d'une lame de déneigement qui vient d'être montée sur le tracteur. Au vu des fonds disponibles, les communes de MONTAIGUT et LAPEYROUSE ont pu acquérir un nouveau tracteur et chacune d'entre elles aura donc à sa disposition un matériel adapté aux nécessités des travaux.

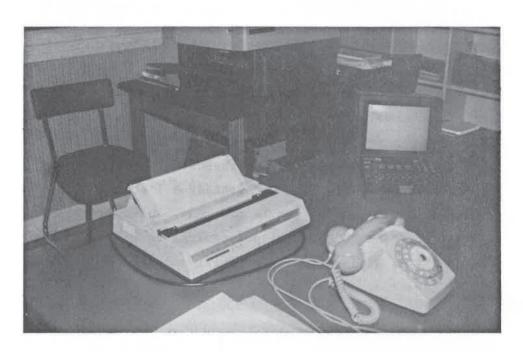


LAPEYROUSE a donc à sa disposition en permanence un tracteur, un broyeur de haies, une lame de déneigement et en commun avec MONTAIGUT, un gyrobroyeur, une pelle avant et arrière.

#### ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE.

Dans le cadre du syndicat pour le développement des Combrailles, la commune a procédé à l'acquisition du matériel nécessaire à son informatisation. C'est ainsi, qu'outre le Minitel mis à disposition gratuitement par le Département il a été procédé à l'acquisition d'une imprimante.

Le secrétariat s'emploit activement à établir le fichier population puis prochainement seront intégrés sur le centre serveur la comptabilité, le cadastre. Aux temps modernes, une gestion moderne.



#### CONSTRUCTION D'UN W.C., DOUCHE ET POINT D'EAU

Dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau ont été installés des W.C..

Les travaux ont été réalisés pour le grosoeuvre par l'entreprise TOURRET, la menuiserie par l'entreprise BOURNAT, plomberiesanitaire par l'entreprise BOISSONNET.

Le coût des travaux s'est élevé à la somme de 19 857 F comprenant branchement et tous corps de métiers.



L'entretien des abords du plan d'eau est assuré par l'employé communal et les T.U.C.. Un environnement agréable constitue un attrait important pour les visiteurs et les touristes. Le cadre de verdure, de détente et de propreté de notre plan d'eau est fort apprécié, sachons le conserver et l'améliorer.

#### ACTIVITES PECHE ET TENNIS.

L'année 1987 a été la première année de l'ouverture de la pêche au plan d'eau Il est rappelé que les cartes sont vendues chez Monsieur et Madame IVANICKI, coiffeurs à LAPEYROUSE.

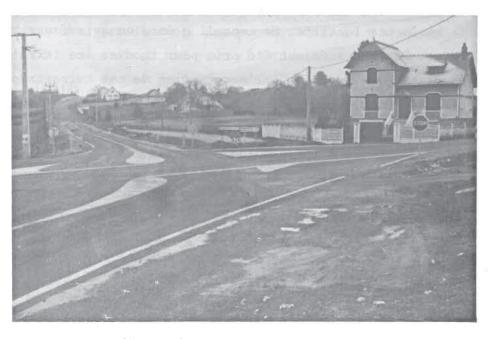
La pêche a eu un vif succès puisque le montant des ventes de cartes s'est élevé à la somme de 46 600 F.

Les courts de tennis ont eu également un bon succès. Le montant des cartes vendues par Monsieur et Madame IVANICKI s'est élevé à la somme de 16 650 F.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur et Madame IVANICKI pour leur dévouement, leur disponibilité et le sérieux avec lequel ils remplissent leur tâche.

#### AMENAGEMENT DU C.D.13.

Les travaux d'aménagement du C.D. 13 se sont poursuivis au cours de cette année par l'aménagement du carrefour de la Maison Rouge et la suite des travaux jusqu'au département de l'Allier. L'élargissement étant maintenant terminé, il sera procédé au cours de l'année 1988 à la mise en place du bitume. Espérons que le pont sur la voie S.N.C.F. dans le département de l'Allier pourra être élargi rapidement. Par ailleurs, le Maire a demandé aux services départementaux de bien vouloir envisager l'aménagement paysager de cette route des crêtes reliant le bassin de SAINT-ELOY à l'autoroute A 71. Une visite devrait avoir lieu prochainement.



CARREFOUR DE LA MAISON ROUGE

## **PROJETS**

#### TRAVAUX DE VOIRIE :

Comme déjà indiqué dans le précédent bulletin municipal, les travaux de mise en forme et de goudronnage des chemins communaux se poursuivent. 1988 verra la réalisation d'environ 6 kilomètres de voirie supplémentaire. Les travaux permettront de goudronner certains chemins détériorés dans le cadre de leur élargissement sufte aux opérations de remembrement et le goudronnage également d'accès divers aux maisons d'habitation.

A ce sujet, le montant prévisionnel des travaux sera de l'ordre de 600 000 F et une subvention a été sollicitée auprès du Département. Une première subvention a été accordée pour un montant de 93 000 F, une subvention d'un montant similaire devrait être votée par l'assemblée départementale en janvier 1988.

### AMENAGEMENT TOURISTIQUE.

Comme précédemment indiqué, le dossier est déposé au Département et à la Région Auvergne. A ce jour, aucune décision n'a été prise par l'une ou l'autre assemblée. Il convient toutefois de mentionner que la commune de LAPEYROUSE n'est plus retenue au titre de point fort touristique. Dans ces conditions, il a été demandé au Conseil Général de pouvoir être subventionné à hauteur de 50 % pour permettre les réalisations. Le conseil demeure donc dans l'attente des décisions prises et aura à se prononcer au vu de celles-ci.

#### LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 juillet, le Maire a demandé à Monsieur le Directeur de 1'O.P.A.C. de faire un exposé sur la construction et l'implantation de bâtiments locatifs. Le conseil a émis un avis favorable à la création d'un tel lotissement. Des contacts ont été pris pour trouver les terrains nécessaires. Le conseil a décidé de faire procéder à l'acquisition de ces terrains par le syndicat mixte d'action foncière auquel la commune est adhérente. L'acquisition devrait être opérée après estimation des domaines prochainement et le dossier de construction élaboré et soumis à l'assemblée communale.

Le conseil espère qu'ainsi les jeunes trouveront sur place un logement moderne

Le conseil espère qu'ainsi les jeunes trouveront sur place un logement moderne répondant aux exigences de confort indispensable.

## L'EAU:

## SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE

Le service de l'eau potable est devenu pour les élus une préoccupation de tous les instants.

L'eau potable, composante essentielle de tout ce que requiert la vie, doit être défendue contre toutes les pollutions qu'elles soient d'origines domestiques, industrielles ou agricoles.

Le rôle des responsables est de faire comprendre que l'eau, même dans notre pays favorisé en ce domaine par sa situation climatique, est une manne qui ne sera pas toujours disponible, et qu'il convient de la garder en quantité et de la préserver en qualité.

Les élus doivent donc mener une politique de l'eau - qui est aussi l'affaire de tous et de chacun - en appréhendant les problèmes que peut poser le service public dont la primauté aujourd'hui ne devrait plus échapper à personne.

Aussi ont-ils apporté à ce service, depuis les dernières décennies, les efforts nécessaires pour :

- desservir la totalité des habitants en eau de qualité au moyen de réseaux de canalisations publiques,
- capter les sources profondes ou construire des puits en nappe alluviale,
- protéger ces ressources contre toutes les agressions dont elles pourraient faire l'objet,
- rechercher sans cesse les ressources supplémentaires pour prévenir les besoins sans cesse grandissants des populations. Il y a 30 ans, les besoins étaient de 50 litres d'eau par jour et par habitant; en 1986, nous en utilisons 100 à 250 litres par jour et par habitant, (aux Etats-Unis, la consommation moyenne d'eau est de 350 litres par personne et par jour).

A ces normes de quantité, il convient d'ajouter les normes de qualité, de potabilité au sens que lui donnent les responsables de la Santé Publique.

"Toute eau livrée à la consommation humaine doit être potable. Elle remplit cette condition lorsqu'elle n'est pas susceptible de porter atteinte à la santé de ceux qui la consomment".

Elle doit aussi avoir les qualités requises pour la rendre agréable à l'oeil et au goût.

Notre région, sur ce point, jouit de certains privilèges ; encore faut-il que nous en ayons conscience et que chacun de nous fasse l'effort indispensable pour protéger la ressource en eau.

Amener l'eau chez l'usager, c'est la moitié du problème ; l'autre moitié concerne la collecte et le traitement des eaux usées et la préservation du milieu naturel où se trouve la ressource en eau.

#### L'EAU POTABLE A SIOULE ET MORGE.

Notre commune est adhérente au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SIOULE ET MORGE (S.I.A.E.P. de SIOULE et MORGE).

Ce syndicat, créé en 1942, regroupe 52 communes, 30 530 habitants et 17 000 abonnés qui consomment 1 800 000 m3 d'eau.

A noter que ce syndicat alimente aussi quelques collectivités extérieures (communes ou groupements).

Le syndicat dispose des ressources suivantes :

- une ressource principale à PESCHADOIRES (commune de SAINT-OURS-LES-ROCHES) constituée par des sources issues de couches sous-basaltiques de la Cheire de Côme.
  - Le débit de cette source est de l'ordre de 140 litres par seconde.
- une ressource complémentaire à LOUCHADIERES, dans le cadre des conventions conclues avec le syndicat de SIOULE ET BOUBLE, source constituée par l'eau provenant du puit de LOUCHADIERES, une galerie de 1 700 mètres de long a été creusée pour atteindre les sources.
- une ressource secondaire à LIMONS constituée par des puits de captage réalisés dans les épaisses couches alluvionnaires de la Vallée de l'Allier, et une station de reprise importante construite en commun avec deux autres syndicats communaux. Cette production dessert des communes situées à l'Est du syndicat.
- une source située dans les Bois du Quartier qui alimente quelques communes au Nord-Ouest du syndicat.

Le syndicat poursuit néanmoins des recherches pour renforcer ces ressources en même temps qu'il a engagé la procédure nécessaire pour mettre en place les périmètres de protection à PESCHADOIRES.

La mission du Syndicat de SIOULE et MORGE s'exerce par l'intermédiaire d'un comité qui regroupe deux délégués par commune adhérente ; elle consiste à assurer l'alimentation en eau potable des habitants de l'ensemble du territoire,

- en constituant et protégeant les ressources en eau,
- en réalisant les infrastructures nécessaires pour produire, accumuler et distribuer l'eau à travers le réseau de canalisations ( 1 300 kilomètres environ),
- en contrôlant le service d'exploitation qui gère la ressource en eau, fait fonctionner les installations et assure la gestion des redevances et des abonnés.

Sa mission principale porte sur le financement et la réalisation des investissements importants pour améliorer les ouvrages et infrastructures de desserte publique.

Le syndicat investit chaque année des sommes considérables. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années, le montant des investissements s'est élevé à 5 millions de francs en 1985 et 6 millions (600 000 000 millions de centimes) en 1986. L'Ingénieur Conseil du Syndicat depuis sa création est le Centre d'Etudes Hydrauliques de Monsieur THIODAT à CHAMALIERES.

Le syndicat s'est développé sous l'impulsion de Monsieur MARLIAC, son Président de 1951 à 1983. Le Président MARLIAC a permis, voulant se retirer de sa fonction, l'élection de son successeur, Jean MICHEL, Maire de LAPEYROUSE, le 9 Juin 1983. Le bureau du syndicat est ainsi constitué:

- Président honoraire : Pierre MARLIAC

- Président : Jean MICHEL

- Vice-présidents : André NEYRAT

Armand MANSAT

Robert MANSAT

Robert BERNARD

Marcel PASSELAIGUE

- Secrétaire :

André POUZOL

- Membres :

Marcel BATTEUX

Daniel CHANEBOUX

Suzanne GROLLET

Jean-Louis MACHURON

Jean MANDET

Roger MASLE

Gonzalo SANCHEZ

Jean-Robert LINDRON

Entrée de la source sousbasaltique de LOUCHADIERE. Visite syndicale de 1984. Monsieur le Sous-Préfet PADOLY, Monsieur LINDRON Maire de PONTGIBAUD, Mr DAUBANNAY Président du Syndicat de Sioule et Bouble Mr MICHEL, Président du Syndicat de Sioule et Morge.





Les installations de PESCHADOIRES, station de pompage, réservoir et véhicules S.E.M.E.R.A.P.

Les locaux du syndicat de Sioule et Morge à ST-PARDOUX avec en arrière fond le réservoir semi-enterré.



Le fonctionnement du service est confié depuis le ler janvier 1976 à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (S.E.M.E.R.A.P.) constituée par des Collectivités locales actionnaires dont le Syndicat de Sioule et Morge est un des deux principaux actionnaires.

#### LA S.E.M.E.R.A.P.

En 1975, les communes et les syndicats intercommunaux de la BASSE-LIMAGNE, de SIOULE ET MORGE et de la PLAINE DE RIOM se sont regroupés pour constituer un organisme d'exploitation pour faire fonctionner et entretenir les ouvrages de production et de distribution d'eau et assurer la gestion de ce service public intéressant aujourd'hui 131 collectivités et 125 000 habitants. Ils ont constitué la S.E.M.E.R.A.P. avec la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations, et des Caisses d'Epargne de CLERMONT-FERRAND et de RIOM L'intérêt que présente la structure de la S.E.M.E.R.A.P. -Société d'Economie Mixte- réside dans le fait que les syndicats, des communes et le Département du Puy-De-Dôme, qui détiennent 80 % des actions de la Société et 12 postes d'administrateurs sur 15 conservent ainsi la maîtrise de leur service public. A titre d'exemple, le syndicat de Sioule et Morge détient maintenant 31,36 % des parts constituant le capital social de la S.E.M.E.R.A.P..

A l'issue de chaque exploitation annuelle, la S.E.M.E.R.A.P. remet à la collectivité un compte-rendu technique et économique de son activité, comprenant notamment des suggestions d'investissement pour l'amélioration du service compte tenu des problèmes rencontrés au cours de l'année d'exploitation.

L'organigramme de la S.E.M.E.R.A.P. a été établi en fonction des exigences de l'exploitation qui vise la permanence du service et la rapidité d'intervention. Les effectifs de la Société sont actuellement de 110 personnes réparties entre les différents services dont celui de l'eau potable qui représente, directement ou indirectement, 80 % de l'exploitation totale de la Société.

Cette société assure donc les tâches quotidiennes du service d'eau potable auprès des usagers ainsi que la gestion des abonnements et redevances et les relations avec les administrations et les services.

Elle dispose pour cela des moyens en personnels et en matériels qui visent à la permanence et l'efficacité du service.

#### QUANTITE ET QUALITE DE L'EAU POTABLE A SIOULE ET MORGE

L'eau distribuée aux populations des communes adhérentes provient pour l'essentiel de la source de PESCHADOIRES et de LIMONS.

La capacité d'approvisionnement atteint 15 000 m3 par jour, ce qui couvre actuellement les besoins du syndicat.

Qu'elles proviennent de la couche sous basaltique de PESCHADOIRES ou de la nappe alluviale de LIMONS, ces eaux ont une composition stable et des caractéristiques organoleptiques convenables.

La mise en place prochaine des périmètres de protection autour des points de captage permettra à PESCHADOIRES d'améliorer la situation bactériologique des sources par une surveillance hydrogéologique et hygiénique des captages.

De son côté, le syndicat et la S.E.M.E.R.A.P. réalisent sur tout le réseau des prélèvements fréquents et des analyses régulières qui assurent une surveillance constante de l'eau distribuée. A cela s'ajoutent les contrôles de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.).

Ces actions conjointes visent à assurer à l'eau distribuée à SIOULE et MORGE une qualité conforme aux exigences sanitaires de l'eau destinée à la consommation humaine, eau qui présente par ailleurs toutes les qualités requises quant aux goûts des consommateurs.

#### L'EAU A LAPEYROUSE

LAPEYROUSE est la commune adhérente la plus au Nord du réseau syndical. Les usagers du service reçoivent leur eau du réservoir des Crouzillons alimenté par les adductions principales provenant de SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE.

Les 43 villages sont desservis par un réseau de 52 kilomètres (adduction et distribution).

Le service comporte 552 branchements particuliers qui distribuent 47 000 mètres cubes relevés annuellement aux compteurs des abonnés.

Les rapports entre les usagers et le service d'exploitation sont régis par le règlement du service d'eau potable en usage au syndicat depuis 1977 qui fixe les droits et les obligations et responsabilités de chaque partie.

Ils s'établissent également au moyen des factures qui sont adressées annuellement aux usagers et qui regroupent différentes rubriques ;

d' une part, l'eau potable, avec :

- l'abonnement ou (partie fixe) dont le montant sert pour l'essentiel au finan-

- cement des investissements du syndicat qui reçoit à ce titre 102,90 F par abonnement sur le montant de 1986,
- la consommation ou partie proportionnelle dont le montant sert également au financement des investissements syndicaux (1,90 F par mètre cube) et au fonctionnement des services de la S.E.M.E.R.A.P. (2,14 F par mètre cube). Le prix du mètre cube est en 1986 de 4,04 F.
- la "redevance sur les prélèvements" revenant à l'Agence de Bassin Loire-Bretagne (0,074 F par mètre-cube).
- la redevance F.N.D.A.E. reversée à l'Etat par le Ministère de l'Agriculture (0,075 F par mètre cube),
- la T.V.A. à 5,5 % sur le prix de l'eau.

#### d'autre part, l'assainissement :

La facture sert aussi de support au paiement de la redevance d'assainissement communal - ce service étant complémentaire dans ses effets, sa structure et sa finalité, à celui de l'eau potable - qui sert :

- à financer les investissements communaux (0,21 F par mètre cube),
- et à rémunérer l'exploitant pour sa mission d'entretien des réseaux, des équipements d'épuration et la gestion du service (1,71 F par mètre cube).

On remarquera dès lors que la facture d'eau, dont le montant est de plus en plus significatif mais représentatif aussi des fonctions qu'il met en jeu, couvre de nombreuses rubriques où l'usager se perd quelquefois! Le présent article permettra d'apporter des réponses aux questions que se posent certains d'entre eux.

#### L'USAGER VIS A VIS DU SERVICE D'EAU.

L'habitant de LAPEYROUSE qui désire un branchement au réseau public d'eau potable doit remplir une demande en Mairie pour la définition de ses besoins notamment, laquelle demande sera transmise par la mairie à la S.E.M.E.R.A.P. pour la réalisation du branchement et la prise en compte de l'abonné.

Le futur abonné a la possibilité de réaliser lui-même l'ouverture et la fermeture de la tranchée nécessaire à la construction du branchement qui sera effectué par la SEMERAP moyennant le prix forfaitaire hors taxes de 1850,60 F.

Il devra acquitter également un droit de branchement, destiné au syndicat pour couvrir une partie des investissements, de 2 000 F.

Il devra prendre connaissance de ses droits et obligations contenus dans le règlement du service en même temps qu'il souscrira sa demande de branchement ; ceux-ci lui sont rappelés d'autre part au verso de la facture d'eau.

#### Il est rappelé que :

- l'abonné est seul responsable de sa consommation et qu'il a intérêt à la surveiller périodiquement,
- l'abonné est responsable de son compteur qu'il doit protéger contre les accidents et notamment contre les effets du gel.

## L'USAGER DU SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT.

Il est soumis aux mêmes formalités en ce qui concerne le raccordement de ses installations au réseau public d'assainissement.

S'il en demande la réalisation à la SEMERAP, il paiera un forfait de 3 680,90 F H.T. pour les travaux de construction de branchement séparatif (eaux pluviales et usées) à l'exclusion des terrassements.

#### CONCLUSION.

Souvent ignoré, le service de l'eau potable, comme celui de l'assainissement, contribue de manière essentielle à la vie quotidienne et à son confort.

Considérée souvent comme "un don du ciel", l'eau potable nécessite cependant, pour assurer un service sans défaillance auquel les usagers sont désormais habitués, une surveillance et des efforts constants de la part de ceux qui en ont la charge, notamment du Syndicat de Sioule et Morge, de son Président et du service d'exploitation.

L'adaptation des moyens aux besoins des populations, leur amélioration constante, restent la préoccupation des élus qui décident chaque année des investissements à réaliser.

Par sa contribution pécuniaire - représentée par la facture d'eau annuelle - à la réalisation des infrastructures, au fonctionnement et à la maintenance des équipements qui la desservent, chaque usager assure lui aussi la pérennité de son alimentation en eau potable et la protection de son environnement qui lui garantit le maintien de sa ressource en eau.

## NOTE AUX BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis décembre 1986, le Syndicat a demandé à la S.E.M.E.R.A.P., chargée du service de collecte des ordures ménagères, d'assurer l'enlèvementdes déchets ménagers par bacs-roulants dans les villages où le Syndicat les a implantés en accord avec les communes.

Or le service rencontre actuellement de sérieuses difficultés liées :

- 1/ à l'insuffisance de bacs-roulants pour équiper tous les villages :
   le Syndicat a programmé un équipement complémentaire.
- 2/ à la mise en cause du positionnement des bacs-roulants qui doivent demeurer à leurs lieux d'affectation.
- 3/ à l'alourdissement de la collecte du fait,
  - a) d'un usage inadapté du bac-roulant qui n'est pas fait pour recevoir des matériaux, des déchets de jardin, des cendres chaudes, des encombrants pour lesquels un service spécial par caisse ouverte est organisé périodiquement.
  - b) de la présentation des déchets devant les portes malgré la présence des bacs-roulants.

Il est demandé aux usagers de se conformer aux prescriptions du service en présentant leurs seuls déchets ménagers dans les bacs-roulants, lors-qu'ils existent à proximité.

Le service ne collectera plus en porte à porte les villages équipés de bacs-roulants à partir du 30 novembre 1987.

eipere

Z.I. de l'Artière - B.P. 10 63540 ROMAGNAT Tél. 73 26 41 85

ENTREPRISE INDUSTRIELLE — ÉLECTRICITÉ GÉNERALE RÉSEAUX MT/BT — ÉLECTRONIQUE — POMPAGE

## MAÇONNERIE TRAVAUX PUBLICS BATIMENTS INDUSTRIELS

# Ets J. NOVELLO

32, rue Charles Gille

B.P. 1432 - 37014 TOURS CEDEX

Tél. 47 05 45 46

## PÈRE-NOËL COMMUNAL

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal finance l'acquisition de jouets pour les élèves de notre école communale. Chaque instituteur, pour sa classe, choisit de beaux cadeaux qui sont remis lors d'un arbre de Noël. Le Père Noël est présent avec sa grande barbe blanche et demande à chacun s'il a bien travaillé.



Que de récompenses pour nos enfants studieux! Une somme de 6 000 F a été dépensée pour l'année 1987.

Notre commune est composée de jeunes et de moins jeunes. S'il faut récompenser le travail scolaire de nos jeunes, encore convient-il de ne point oublier la reconnaissance que nous devons avoir vis-à-vis de nos anciens.

Chaque année la commune participe à l'élaboration des colis distribués aux personnes âgées de plus de 70 ans, action menée en collaboration avec le Foyer Laïc qui en est l'initiateur. En 1986, la commune a consacré la somme de 7 516 F.

La commune est très heureuse de mettre gratuitement à la disposition du Club du 3ème Age pour chacune de ses réunions gastronomiques la salle de la cantine.

La municipalité souhaite à toutes et à tous une bonne santé pour l'année 1988 et ses meilleurs voeux.

## **LE 14 JUILLET**

Une nouvelle fois, la commune a fêté dignement le 14 juillet, jour de notre fête nationale.

Que tous les participants et animateurs soient cordialement remerciés. Dès le petit matin, un concours de pêche était organisé au bord du plan d'eau.



Le concours remporta donc un très vif succès, de nombreux prix furent distribués et le concours remporté par Claude DELARBRE qui, il est vrai, travaillait en terrain connu.

Un prix récompensait également les tout jeunes et les femmes.

Gageons que l'année 1988 verra une affluence accrue.

En fin de matinée, un apéritif est offert à tous les participants et organisateurs bénévoles sous l'envol d'un lâcher de pigeons voyageurs.

En début d'après-midi, la course des participants occasionnels, tout d'abord pour les jeunes lapeyrousiens, course remportée par Michel MAHE, avec la participation sur le vélo rétro de son arrière-grand-père de notre ami Robert NEUVILLE.

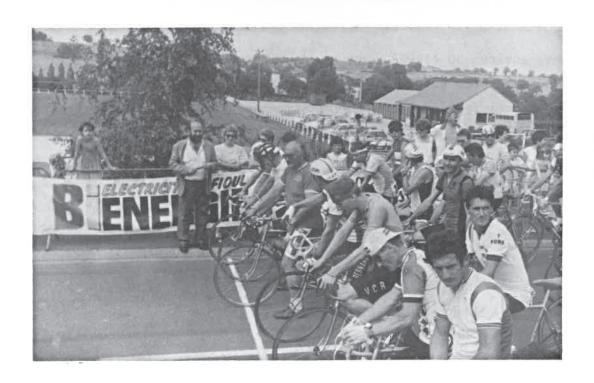


La course des dames a été remportée par Madame RAULT avant que ne soit donné le départ de la course des "professionnels" remportée pour la 3ème fois par Bouriquet.



La course à peine terminée, tout le monde devait rejoindre le buffet préparé avec compétence et dévouement par nos cordons bleus. Plus de 350 repas furent servis, les derniers étant copieusement arrosés!

Mais quelques instants plus tard, les cieux étant redevenus cléments, le bal apporta toute sa gaieté et le feu d'artifice illumina le ciel redevenu serein.



## LE CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES

ASSEMBLEE GENERALE du 29 août en présence de Monsieur le Maire :

- CANTINE SCOLAIRE : bilan moral et financier

Malgré un budget assez "serré" en fin d'année scolaire, tous les efforts sont faits à la rentrée 1987 pour maintenir le prix du repas à 11 F, sans pour autant en diminuer la qualité.

Tenant compte des observations faites l'année précédente, deux mamans dévouées ont établi un roulement de menus sur quatre semaines, en s'efforçant de varier les menus, les équilibrer, tenir compte des goûts des enfants, bien répartir le travail en découlant pour la cantinière et respecter les impératifs financiers. Bravo!



Actuellement, environ 30 élèves mangent régulièrement à la cantine. Cette cantine est gérée par le conseil de parents d'élèves qui remercie tout particulièrement la municipalité pour sa subvention qui couvre presque intégralement les charges et le salaire de la cantinière.

- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Danielle DELVILLE

Vice-Présidente : Nadine GUILLET

Secrétaire : Michelle DESNAUD

Trésorière : Nadine MICHEL

Membres : Christine DUFRAIGNE

Christine DUFRAIGNE Nicole FAYOL
Danielle LALLIOT Claire GAUVIN

Christiane GUILLOT

#### - PRESENTATION ET MISE EN PLACE DU PROJET "EPS" A L'ECOLE

A la demande des parents, une réunion Parents-Enseignants a eu lieu courant Mai sur le thème "Education physique et sportive à l'Ecole", incluant un projet piscine. Suivait une réunion de quelques parents avec Monsieur le Maire qui fut tout de suite favorable au projet et qui envisageait la prise en charge du financement par la commune.

Le plan de financement fut donc proposé au conseil municipal qui l'accepta. Il en résulte :

- + au premier trimestre 1987-88:
  - 1 heure de tennis par semaine pour les C.E. 2 et C.M. 2
  - 1 heure d'E.P.S. par semaine pour les C.P. et C.E. 1



- + au deuxième trimestre :
- 1 heure d'E.P.S. par semaine pour chaque classe du C.P. au C.M.2
- + au troisième trimestre :
- 1 heure de piscine par semaine pour les C.P., C.E. 1; C.E. 2 et C.M. 2 L'importance de 1'E.P.S. n'étant plus à démontrer à 1'époque actuelle pour sa contribution au développement et à 1'épanouissement le plus complet de 1'enfant, les parents d'élèves sont fiers et contents de pouvoir dire qu'à LAPEYROUSE leur enfant fait du "sport à 1'école".

#### - ACTIVITE DANSE

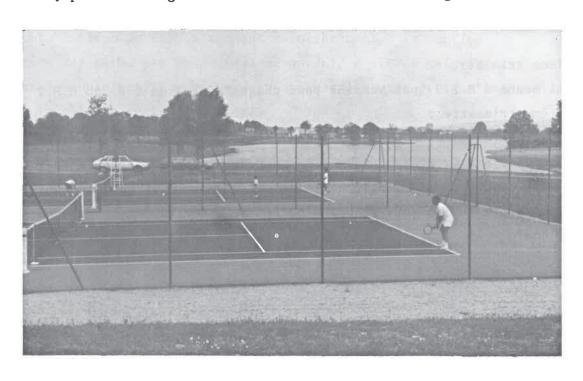
De plus n'oublions pas de rappeler que l'activité DANSE a repris à la rentrée pour la quatrième année consécutive, grâce au Foyer Laïc, avec le projet d'un nouveau spectacle, apportant ainsi une dimension artistique aux activités physiques des enfants.



Tous les parents d'élèves expriment leurs plus grands remerciements au Foyer Laïc pour le financement de la Danse à l'école.

Les parents remercient également la Municipalité pour la mise à disposition des installations (terrain de sports, tennis, salle) ainsi que pour sa participation financière (paiement des professeurs et du car pour aller à la piscine, ainsi que droits d'entrée à cette dernière).

La commune supportera de ce fait pour l'année scolaire 1987-88 un coût financier de 10 000 F, prenant intégralement tous les frais à sa charge.



## L'UNION SPORTIVE

C'est au matin du samedi 27 juin que la nouvelle parvenait chez la secrétaire: LAPEYROUSE jouerait en promotion de ligue au cours de la saison 88-89. Le secret fut difficilement gardé jusqu'au soir car précisément ce jour-là, devait avoir lieu le traditionnel repas amical. Inutile de préciser avec quelle joie et aussi quelle émotion, le capitaine Joël PERRIN annonça l'heureuse nouvelle au moment de passer à table.Difficiles à décrire les manifestations joyeuses qui suivirent et l'ambiance qui régna au cours de cette soirée.

C'est au détriment de l'équipe d'ARLANC que nos jaunes ont atteint ce niveau car leur club, ne possédant pas d'arbitres, ne put monter. Une fois de plus nous devons donc beaucoup au dévouement de Monsieur Alain FAYOL qui malheureusement vient de renoncer à ses fonctions d'arbitre pour la saison en cours. Monsieur Daniel BLANCHARD a pris la relève mais ce sont deux arbitres qu'il faut à ce niveau.



Nous devions également engager une équipe de jeunes à onze joueurs et une équipe à sept, minimes ou pupilles. Hélàs, nous avons dû y renoncer faute d'éléments. Ces règlements ne posent pas grands problèmes aux clubs des grosses agglomérations mais pour nos communes de quelques centaines d'habitants, il n'en est pas de même. Notre situation géographique en limite de département nous défavorise également beaucoup. Nous devons nous déplacer à VERTOLAYE, COURPIERE, LA MONNERIE, ARCONSAT, etc... aussi avons-nous adopté la solution qui consiste à louer un car. Nous partons tous vers 11 heures 30 et partageons les frais au nombre de passagers, donc plus on est, moins cela nous revient cher et les joueurs sont heureux d'avoir leurs supporters.

Les frais sont donc très importants et nous remercions très vivement la Municipalité de nous avoir accordé une subvention exceptionnelle de 5 000 F qui est la bienvenue.

En cinquième division, notre équipe réserve a fini très honorablement le championnat 86-87. Elle compte cette année de nombreux jeunes, bons éléments, et nous sommes assez fiers en cette fin d'année de voir nos deux équipes premières de leur poule après sept matches.



Le 25 juillet, notre méchoui a connu un réel succès. Le temps se montrant incertain, les organisateurs décidèrent d'édifier un abri afin de laisser le parquet libre pour la danse. Donc, grâce au renfort de plusieurs artisans qui prêtèrent leur matériel et aidèrent à l'installer (nous les remercions) nous avons bénéficié d'un confortable chapiteau.

Il n'a pas plu mais tous les participants ont apprécié de ne pas ressentir la fraîcheur de la nuit et de profiter du bal tout en rejoignant aisément leur table entre les danses.

La soirée s'est terminée très tard et l'ambiance était des plus agréable.

Les membres du club vous remercient tous et toutes de réserver un bon accueil à notre ami Guy LATOUCHE qui, inlassablement, parcourt nos villages pour vous offrir notre calendrier en chaque fin d'année.

Personne n'est oublié et nous sommes reconnaissants à Guy.

Cette recette est très appréciée, les frais à prévoir au moment du championnat étant très importants : engagements, licences, assurances, équipements.

Nos souhaits pour cette nouvelle année :

- maintenir nos bons résultats,
- conserver la bonne entente qui règne au sein du club,
- pouvoir reconstituer une équipe de jeunes,
- voir grossir le nombre de nos supporters.

<sup>&</sup>quot;BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS".

## LE FOYER LAÏC

Le Foyer Laïc, créé d'abord sous le nom d'Amicale Laïque, est l'une des sociétés les plus anciennes de LAPEYROUSE.

Comme l'avaient voulu ses créateurs en 1938, son rôle est d'assurer la continuité de l'Ecole Publique et d'apporter au milieu scolaire les moyens financiers nécessaires à certaines réalisations d'ordre pédagogique, culturel, sportif ou récréatif.

En 1987, grâce à un apport financier important du Foyer :

- 1- les élèves du Cours Moyen ont pu visiter et étudier le fonctionnement d'une ferme informatisée. Vous trouverez dans les pages suivantes le compte-rendu de cette visite.
- 2- les deux grandes classes ont pu assister à un spectacle pour enfants à MONTAIGUT.
- 3- les élèves du Cours Préparatoire, du Cours Elémentaire et du Cours Moyen ont chaque semaine une séance d'une heure et demie d'initiation à la danse. Les personnes présentes à la Fête des Ecoles ont pu juger du travail effectué par Madame DELVILLE.

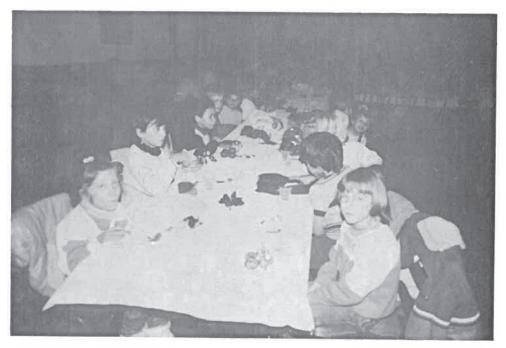


Initiation à la danse

4- tous les enfants de la commune ont pu assister, pour Noël, à une séance de cinéma (dessins animés pour les petits, documentaires pour les plus grands).



Les élèves du cours moyen devant le sapin qu'ils viennent de décorer. Un goûter leur a été servi avant l'arrivée du Père Noël.



Les enfants attendent le "Père Noël"

5- A la fin de chaque année scolaire, un voyage récompense les élèves des deux grandes classes : cette année : visite des Monts Dore.

Une journée au Plan d'Eau avec déjeuner sur l'herbe était prévue pour les petits de la classe enfantine. Malheureusement, le mauvais temps des derniers jours de juin n'a pas permis sa réalisation. Elle a été remplacée par la projection d'un film vidéo : Djumbo : le petit éléphant.

Toutes ces réalisations, aussi minimes soient-elles, demandent une participation financière importante. C'est pour cela que le Foyer fait régulièrement appel à votre générosité lors de ses manifestations telles que concours de belote, Tir aux Pigeons, séances récréatives, ainsi que lors du passage de ses calendriers.

Nous profitons, comme chaque année, du Bulletin Municipal pour adresser nos remerciements à tous ceux et à toutes celles qui, par leur travail ou leur présence assurent la réussite de nos manifestations.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a voté son nouveau bureau dont la composition est la suivante :

Président d'honneur : Camille BUVAT
Président : Maurice COLAS
Vice-Président : Alain FAYOL
Secrétaire-Trésorier : Robert DECORPS
Secrétaire-Adjoint : Marcel GUILLOT

Commissaires aux comptes : Georges PERRIN

Maurice BERTHON

Pour 1988, les dates déjà retenues sont :

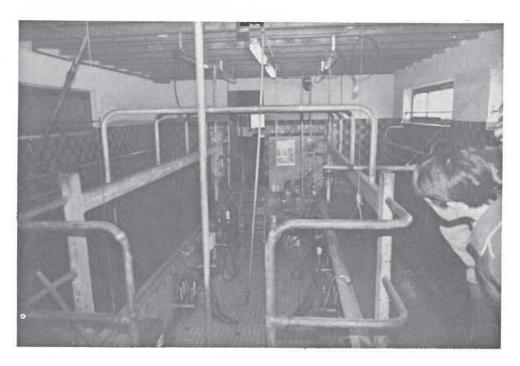
- le 30 janvier pour l'assemblée générale
- le 13 février pour la traditionnelle "Potée Auvergnate"
- au printemps, la Fête des Ecoles dont le bénéfice va alimenter, comme chaque année, la caisse de voyage.

## Visite d'une ferme moderne

Nous sommes allés à DURMIGNAT visiter une ferme où l'on utilise l'ordinateur pour régler la nourriture des vaches laitières.

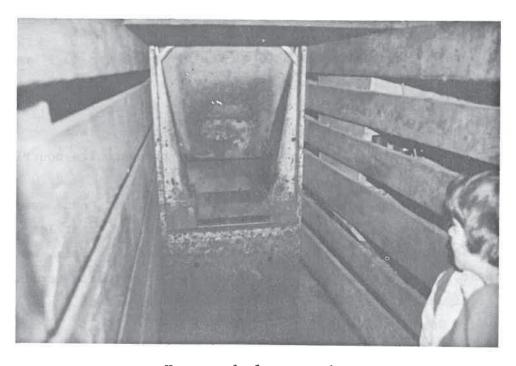
Dans un vaste bâtiment, nous trouvons les tanks à lait, la salle de traite, la stabulation des veaux, celle des vaches, l'infirmerie, la salle informatique ainsi que des compartiments où se trouvent les nourrisseurs, le foin, l'ensilage et la paille.

Dans la salle où se trouvent les tanks à lait, nous sommes passés directement à la salle de traite. Dans cette ferme, on trait les vaches avec une trayeuse électrique; on peut traire six vaches à la fois. Le lait va directement, par des tuyaux, dans le tank à lait. La traite terminée, les vaches rejoignent la stabulation par un couloir qui les oblige à passer dans un bain désinfectant pour les pieds.



La salle de traite

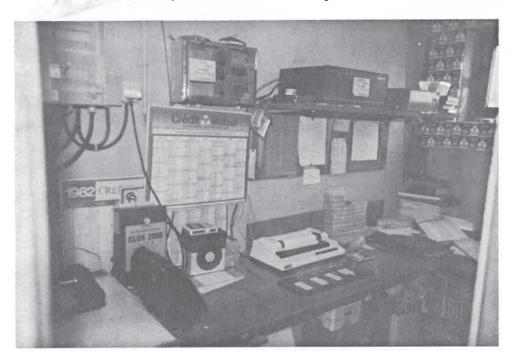
Pour leur nourriture, les vaches mangent à volonté foin et ensilage. En ce qui concerne le complément granulé : pulpe et VL18, celui-ci est distribué par un circuit informatisé suivant les besoins de chaque vache. Celles-ci disposent de deux mangeoires conçues de telle façon que lorsqu'elles vont manger, la petite masse verte fixée à leur collier se trouve en contact avec la plaque noire de la mangeoire. Le code de la vache est alors transmis à l'ordinateur qui déverse dans la mangeoire, 100 g par 100 g, la quantité d'aliment programmée. Chaque vache ne peut pas manger plus que sa ration.



Une vue de la mangeoire

Nous avons ensuite visité l'infirmerie qui reçoit, pendant quinze jours, tous les nouveaux-nés. Les femelles sont gardées et les mâles sont vendus pour la boucherie ou la reproduction.

Nous avons terminé par la visite de la salle informatique. Le matériel se compose d'une unité centrale, d'un clavier indépendant et d'une imprimante.



La salle informatique

Grâce à l'informatisation, le propriétaire de cette ferme peut avoir immédiatement sur imprimante tous les renseignements concernant ses vaches : nom, numéro, date de naissance, d'insémination, de vêlage, de tarissement, durée de lactation, de gestation, maladies, quantité d'aliments consommés, etc... Toutes les douze heures, l'ordinateur lui donne la quantité d'aliments consommés par chaque vache, ce qui lui permet de déceler, dans certains cas, les animaux malades : ceux qui n'ont rien mangé.

MELL	UEEE	E		-	and A					
ATE	DIMAN	THE 31 1	ARRS 19	985	HEURE :	19.35	NOI	ENTREER:	ISE 6	3149001
46										
# IL	BH_E	FAR !	طتنطك	Œ						
份	DERN.	DERN.	THEIR	SAIL.	LACI	_PREM	_GESTA=		PROCH.	_MALADE
VACHE 52	VELAGE	INSEM.		ZGEN.		_CHBL.	TION	VELHUE	VELAGE	
12	3.24	6.22	1.29	1 8	311	90	282	365	3.24	0 1617
54										
56							16000	0.	0 - 0	1025
158	No	TOT.	PROGE.	TOT.	PROGR.	LACT.	Velle.	10_1	H.J.	1303.
VACHE_	REP.	ALIM.1	ALIM.1	ALIM.	2 ALIM.2		/ . /	^	00	-
60		KG	KG	KG	KG			eme	tle.	
6212	336	160	0.0	693	0.0	311				

Dans cette ferme, les vaches sont en liberté. Pour éviter les accidents, en cas de vaches méchantes, on leur brûle les cornes à la naissance.

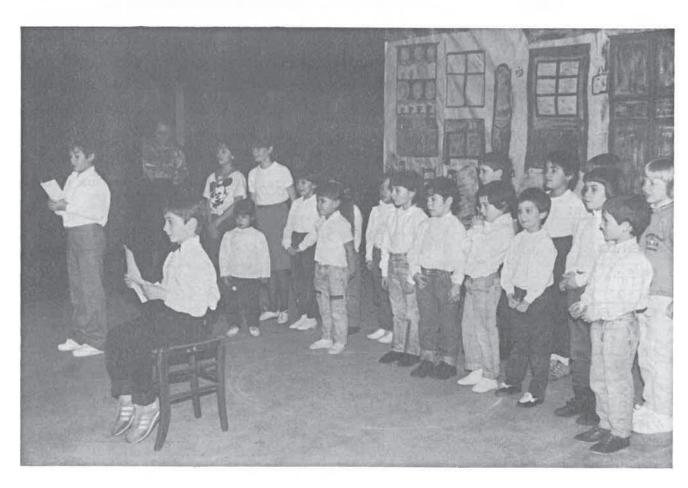
Cette visite nous a beaucoup intéressés.

## LAPEYROUSE ANIMATION

#### ACTIVITES 1986-1987.

Après les sorties nature et l'organisation de Noël,

- la préparation de la séance récréative du 8 mars où sont montés sur scène les enfants du groupe "Loisirs" et les adultes de l'équipe théâtrale.
- la production de cette même séance aux Maisons de Retraite de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE et PIONSAT, pour le plaisir des anciens de la région.
- une après-midi crêpes, le 25 mars 1987.
- le Carnaval, le 11 avril 1987.
- la confection d'objets pour les Fêtes des Mères et des Pères.
- une sortie piscine.
- deux randonnées pédestres.
- un voyage au Pal, le ler juillet 1987.



Spectacle présenté le 8 mars.



A l'assemblée générale du 24 octobre ont été élaborés les projets 1987-1988.

- sorties d'automne.
- préparation de Noël (décoration de la salle et de l'arbre, mise en place de petits divertissements).
- présentation d'un film avec en première partie : des activités lapeyrousiennes.
- élaboration de la séance récréative prévue pour début mars.
- une ou deux randonnées pédestres.
- roulette aux oeufs.
- après-midi crêpes.
- séances de piscine.
- préparation des Fêtes des Mères et des Pères.
- voyage de fin d'année.

Les parents seront avisés en temps utile de chacune de ces activités ponctuelles A noter deux jeunes recrues au Conseil d'Administration :

- Chantal PERRIN
- Gisèle JANVIER
- à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Notre association se porte bien. Les enfants y sont épanouis, les animateurs heureux de servir une bonne cause. Nos finances s'équilibrent, uniquement grâce à la générosité de la Municipalité et de tous les amis qui assistent à notre spectacle de mars, la seule activité rémunératrice de notre association. Vous comprendrez que nous apprécions de vous y voir nombreux. Merci à tous de nous aider à vivre, en croyant avec nous au rôle éducatif de l'organisation du temps libre des enfants de chez nous.

## LE COMITÉ DES FETES

Comme depuis plusieurs années déjà, la seule activité du Comité des Fêtes a été la Fête Patronale qui s'est déroulée cette année sous une chaleur estivale pourtant à la veille de l'automne.

Durant trois jours, le bourg a été en effervescence :

- samedi après-midi : concours de boules
- samedi soir : bal des jeunes avec une disco-mobile "DJ NIGHT"
- dimanche après-midi : fête patronale (manèges, tir, etc...)
  matches
- dimanche soir : bal musette avec un orchestre régional
- lundi après-midi : traditionnelle course cycliste avec l'U.V.S.E. de SAINT-ELOY-LES-MINES et jeux pour les enfants.

Le Président et tous les membres de l'association remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la Fête.



Véronique a remis la gerbe au vainqueur en présence du Président MERITET et du Maire.

## **CLUB DU 3º AGE**

Les fêtes de fin d'année 1986 à peine terminées que déjà les Anciens de LAPEYROUSE-BUXIERES organisent leur assemblée générale: c'est le 10 janvier 1987, une des dernières belles journées avant l'offensive brutale de l'hiver. C'est tous les ans une réunion importante, programme chargé, comptes-rendus de l'année, renouve-lement des cartes d'adhérents, ils étaient 215 à se faire inscrire, c'était aussi l'élection d'un tiers des membres du Conseil d'Administration (les renouvelables et nouveau membre) : René BRUN, Henri BUVAT, Noël JAUBERT, Maurice MOURAGNON, Raymond PASQUIER, Andrée ROCHET, tous ont été élus à l'unanimité.

Un déjeuner a été offert gratuitement aux adhérents au nombre de 130. Il était composé de : terrine de chevreuil, saumon mayonnaise, salsifis, carottes, petits pois, sanglier, fromages, fruits au sirop, brioche, crottes de chocolats, café, digestif apéritif, vins blanc et rouge. Comme il est de tradition, à la fin du repas, les doyennes de l'assistance débutent par des chansons d'autrefois, nombreux sont ceux qui se succèdent devant le micro pour distraire les convives. Ensuite, les musiciens Béatrice et Pascal maintiendront une chaude ambiance jusqu'à la soupe à l'oignon.

25 avril: avant les douze coups de midi, l'animation régnait aux abords de la coquette salle de la cantine, on y venait des quatre coins des deux communes, le sourire à la boutonnière et la joie au coeur, il s'agissait de la journée des anciens, ils étaient 125 à prendre place autour des tables accueillantes bien décidés à passer une agréable journée. Ce fut une fois de plus une parfaite réussite tout au mérite des organisateurs avec une mention particulière aux maîtres traiteurs Monsieur et Madame ROCHE. Ces retrouvailles motivaient le dialogue qui bascula rapidement dans la joie où chanteurs et conteurs partageront la vedette, la musique retrouva ses lettres de noblesse avec des airs d'autrefois rappelant que ce temps-là n'était pas si lointain qu'on pouvait croire.

13 juin : avait lieu la sortie-promenade annuelle des anciens accompagnés de quelques sympathisants, à 6 heures du matin, 90 personnes occupent les confortables cars TIXIER qui devaient les conduire dans une première étape à LAPALISSE pour prendre le petit déjeuner tiré du sac, ensuite visite d'un élevage de myocastors à SAINT-PRIX qui intéressa tout le monde largement commenté par son propriétaire. Chacun reprend sa place pour le départ en direction de ROANNE, visite peut-être un peu courte du Musée Déchelette ancien hôtel de Valence dynastie 600 ans avant J.C., faïence ancienne Egyptologie, etc...

A midi, le déjeuner a été pris à ST-JEAN ST-MAURICE au restaurant "L'escale", quoique simple, il fut apprécié de tous.



L'après-midi fut consacrée à une croisière en bateau de plus de trois heures sur les gorges de la Loire jusqu'au château de La Roche le pied dans l'eau en passant sous le pont de Presles qui réuni les deux rives.

Le barrage de Villerest, terminé en 1984, a créé en inondant les gorges de La Loire un magnifique lac de 33 kilomètres de long.

Le retour par la "Loge des Gardes" terminait cette belle journée qui fut une détente pour tous.

Vue du Chateau de La Roche

C'est par une belle journée d'automne le 17 octobre dernier que les Anciens de LAPEYROUSE-BUXIERES se réunissaient à la salle de la cantine de LAPEYROUSE. Ce jour-là, ils étaient 130 à partager un succulent déjeuner préparé par leurs habituels traiteurs Mr et Mme ROCHE, tous bien décidés à passer une agréable journée. Vers 16 heures 30, les responsables ouvraient la partie réservée aux divertissements, chanteurs, chanteuses, conteurs se succèdent sans interruption devant le micro ils intéresseront l'assistance dont il est parfois difficile d'apaiser le bruit à la fin d'un repas copieusement arrosé.

Puis, c'est l'arrivée sur la scène de Jean-Philippe, Béatrice et Pascal de la musique pendant plus de 3 heures, on a su prouver qu'on avait toujours bon pied et bon oeil en prolongeant cette belle journée par une valse, partenaire de cet immortel tango qui a lui aussi toujours 20 ans, avant de se donner rendez-vous pour une prochaine journée en commun. Comme les années précédentes, très sensibles aux nombreux dons et subventions qui ont été attribués, l'amicale des anciens, ses responsables, ses adhérents tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à la Municipalité de LAPEYROUSE, la Municipalité de BUXIERES, la Société de Secours Minière, la Société de chasse "La Lapeyrousienne", Mr et Mme ROCHE et les donneurs individuels.

## LA PAGE DES RETRAITÉS

D'abord une pensée pour nos amis disparus.

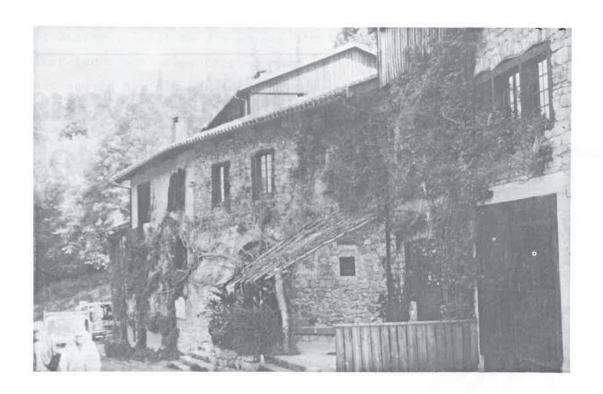
Cette année, comme par le passé, nos activités ont été nombreuses, variées et très amicales.

#### Des voyages :

Le 5 mai : TOURS, visite des caves Montmousseau avec explications des soins donnés au vin au cours de son circuit de plusieurs kilomètres dans ces caves avant qu'il n'arrive sur notre table un excellent mousseux. Une dégustation des spécialités de cette cave nous attendait à la sortie.

Le soir, visite du musée de Compagnonnage où sont exposés les chefs-d'oeuvre des compagnons du tour de France. Tous les métiers sont représentés : quelles merveilles et quelles leçons d'histoire du monde ouvrier.

Le 4 juin : Ambert et Thiers : le matin, visite du célèbre moulin Richard de Bas, son musée toujours plus important et la fabrication du papier de luxe dont les méthodes sont restées les mêmes depuis des siècles.

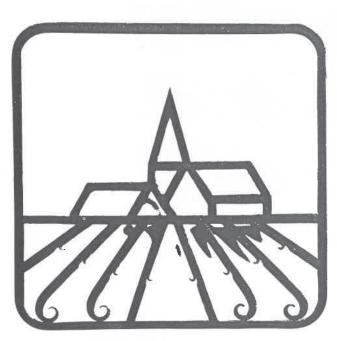


L'après-midi, accompagnés d'un guide, nous avons parcouru la vieille ville dont la restauration est très bien réussie. Les échoppes où les artisans couteliers travaillent allongés sur une planche au dessus de grandes meules engrès actionnées par l'eau de la Durolle, protégés du froid par leur chien.

Le musée du coutelier où sur plusieurs étages sont exposés tous les trésors de la coutellerie et orfèvrerie locale, des lames immenses ou minuscules.

Le 2 septembre, sortie friture pour terminer la bonne saison et reprendre contact après l'entracte des mois d'été. Le matin, visite du musée paléontologique de MENAT puis, par la vallée de la Sioule, nous rejoignons LISSEUIL où nous déjeunons copieusement avec bien sûr au menu une bonne et abondante friture. Après quelques pas de danse pour faire descendre tout ça, nous visitons CHATEAUNEUF, l'établissement thermal, le parc des Meritis et ses sources, retour par ST-GERVAIS-D'AUVERGNE avec arrêt surprise au relais du Bois.

Nous avons par la suite repris nos réunions et terminerons l'année dans la gaietépar notre repas de Noël qui sera servi comme de coutume à la Salle Polyvalente. Bonne année à tous.



## Forgez-vous une retraite solide...

... avec GROUPAMA

LA RETRAITE... on la voudrait solide. Or savez-vous qu'à 60 ans, quand vous ne travaillerez plus, votre niveau de vie diminuera. Alors?.. alors, il y a les Assurances Mutuelles Agricoles pour vous aider à forger un bon complément de retraite. Comment? Lequel?.. Parlez-en à quelqu'un qui prendra le temps de vous expliquer, le temps de vous écouter... votre délégué des Assurances Mutuelles Agricoles. Un voisin, un ami qui vous connaît bien.



Bien conseiller, bien assurer

Pour vous répondre : vos conseillers en assurance,

B. REVOL Tél. 73 85 71 26 ST GERVAIS M. PEIXOTO Tél. 73 85 40 39 ST ÉLOY LES MINES et CAISSE LOCALE Tél. 73 52 01 00 LAPEYROUSE

## LE POINT SUR ...

Suite à des questions que vous nous avez posées.

DROIT D'ADJOINDRE A SON NOM A TITRE D'USAGE LE NOM DU PARENT QUI N'EST PAS TRANSMIS.

Loi n° 85 1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.

ARTICLE 43 : "toute personne majeure peut ajouter à son nom à titre d'usage le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien. A l'égard des enfants mineurs, cette faculté est mise en oeuvre par les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale".

Ce texte est entré en vigueur le ler juillet 1986.

Concrètement, cela signifie que : La Loi du 6 fructidor An 2 qui, dans son article 1 précise : " aucun citoyen ne pourra porter de nom ou de prénom que ceux exprimés dans son acte de naissance ; ceux qui les auraient quittés sont tenus de les reprendre" n'a pas été abrogé. Autrement dit, la loi du 23 décembre 1985 n'a rien changé au niveau de l'Etat-Civil, il ne s'agit que d'un usage.

Afin d'éviter toute confusion entre le nom patronymique et le nom d'usage, il conviendrait que le nom d'usage soit indiqué entre parenthèses à la suite du nom patronymique.

#### EXEMPLES:

- Cas d'un(e) célibataire.
  - M. LEFEBVRE, fils légitime de M. LEFEBVRE et de Mme LEGRAND, devra figurer sur les documents administratifs.
- dans tous les cas : LEFEBVRE
- ce nom sera suivi sur demande de l'intéressé du nom dont il fait usage : LEFEBVRE (LEFEBVRE-LEGRAND)
- Cas d'une femme mariée, veuve ou autorisée à user du nom de son ex-conjoint.

  Madame DUPOND, fille légitime de M. DUPOND et de Mme DUBOIS, épouse de M. MARTIN,

  fils légitime de M. MARTIN et de Mme DUPUIS, devra figurer sur les documents adminis
  tratifs :
- dans tous les cas, sous le nom de : DUPOND
- ce nom sera suivi, sur demande de l'intéressée, du nom dont elle fait usage : DUPOND (DUPOND-DUBOIS)
- ou DUPOND (MARTIN)
- ou DUPOND (MARTIN-DUPUIS)
- ou DUPOND (DUPOND-MARTIN)
- ou DUPOND (DUPOND-MARTIN-DUPUIS)

## **TABLEAU D'HONNEUR**

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à féliciter tous ceux et toutes celles qui se sont distingués au cours de cette année 1987.

#### NOS JEUNES :

Nos félicitations aux jeunes étudiants, lycéens et écoliers qui ont passé avec succès différents diplômes au cours de cette année :

Nicole VIRMONT	B.T.S.	Jean-Paul CHEVALIER	BEP maçonnerie
Martine CHEVALIER	BAC	Catherine MANSERI	BEP
Isabelle LANDRIEVE $\dots$	BAC	Sylvain TOURRET	CAPA
Evelyne LANDRIEVE	BEPC	Sylvain GUILHOT	CEP
Valérie MEUNIER	BEPC		
Elisabeth TOURRET	BEPC		

#### LE PRIX D'EXCELLENCE

L'an dernier, notre compatriote Jean-Pierre COURROUX s'est distingué dans le cadre du Championnat de France d'Orthographe organisé par Bernard PIVOT. Après avoir brillamment passé les sélections régionales, il participa à la finale où il devait se classer 7ème.

A l'heure où nous écrivons, il participe également à la finale 87 après avoir été cité par l'organisateur comme un futur champion.

Nous devons ajouter qu'il n'est pas le seul sur la commune.

Il fait honneur à nos instituteurs et à notre directeur d'école.

#### L'ÉQUIPE DE FOOTBALL

L'équipe lère de l'association sportive, née en 1931 qui a repris de l'activité en 1973, s'est hissée en promotion de ligue. Toutes nos félicitations aux joueurs, président, secrétaire, trésorier et membres du club. Un tel niveau (être premier à l'heure actuelle de la poule de promotion de ligue) pour un petit club d'une commune de 700 habitants mérite un coup de chapeau. Encore tous nos voeux de prospérité et s'il en était besoin, nous savons tous d'ores et déjà que Monsieur le Président n'hésitera pas à arroser les succès futurs.

## **ÉTAT CIVIL**

#### NAISSANCES:

22 février 1987 : Mylène PERRIN

19 avril 1987 : Cécile Anne JUNIET

19 avril 1987 : Delphine Anne JUNIET

12 mai 1987 : Julien CHARVILLAT

20 août 1987 : Guillaume JAMBRUN

5 novembre 1987 : Elodie LAPLANCHE

29 novembre 1987 : Séverine Elodie CROCI

#### MARIAGES:

20 juin 1987 : Gilles Alain Christian GRACIA et Evelyne THEVENIN

5 septembre 1987 : Noël GUILHOT et Noëlle Marguerite Marie MEUNIER

### DECES:

22 décembre 1986 : Marie-Louise THEVENIN veuve GERRARDMONTLUCON31 mars 1987 : Jean-Louis Joseph RONGIERLAPEYROUSE8 mai 1987 : Camille René BIARDMONTLUCON27 juillet 1987 : Pauline AUCLAIR veuve MARTINROCLES5 août 1987 : Dominique Georges RABAIXLAPEYROUSE1er octobre 1987 : Henri LAPORTEMONTLUCON

# vous êtes tous conviés à la:

REUNION
PUBLIQUE
d'information.

dimanche 24 janvier
10 h.

Salle de la mairie.